

# CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

## GENERAL CONDITIONS OF SALE

### ARTICLE PRELIMINAIRE : CHAMPS D'APPLICATION

Les livraisons ou autres prestations de Liebherr-Aerospace Toulouse SAS ("Liebherr") ainsi que les paiements adressés à Liebherr sont exclusivement soumis aux conditions générales figurant ci-après. Les conditions générales du client sont inopposables à LIEBHERR ce que le client reconnaît. Dans l'éventualité où les présentes conditions générales seraient en contradiction avec les termes du contrat, les clauses du contrat prévaudront sur l'ensemble des clauses contenues dans les conditions générales de vente.

Le terme « produit » couvre les équipements, les systèmes, le logiciel, les prestations intellectuelles et tous les autres services à l'exception des réparations. Le terme « réparation » couvre les services de maintenance afin de remettre le produit en bon état de fonctionnement.

### ARTICLE 1 - TYPE ET MODÈLE

Les notices et catalogues publiés ne sauraient être considérés comme des offres fermes. Pour les réparations qui lui sont confiées, Liebherr se réserve le droit d'apporter toutes modifications ou améliorations aux produits, sans obligation de les incorporer systématiquement à tous les produits déjà fabriqués. Conformément à la réglementation, des réparations mineures en accord avec le DOA peuvent être nécessaires. Le produit est retourné réparé avec un certificat de navigabilité applicable en accord avec les manuels d'entretiens et le DOA référence No EASA.21J.386 de Liebherr.

### ARTICLE 2 - PRIX

Sauf stipulation particulière mentionnée sur l'accusé de réception de Liebherr:

- les prix sont unitaires, hors taxe, emballage compris, EX-WORKS Incoterms 2010,
- les prix des produits sont effectifs à la date de livraison,
- les prix des réparations sont effectifs à la date de réception du produit par Liebherr.

### ARTICLE 3 - COMMANDES

La commande doit indiquer exactement la référence indiquée dans le catalogue Liebherr. De plus les commandes de réparations doivent mentionner le Numéro de Série du produit à réparer. La commande n'est acceptée qu'après émission par Liebherr d'un accusé de réception qui confirme la date de livraison, le prix, la quantité et la désignation. L'accusé de réception sera envoyé au client dans les 15 jours calendaires suivant la réception de la commande.

Toute commande passée pour une quantité inférieure à la quantité et/ou au montant minimum sera automatiquement amenée à la quantité et/ou au montant minimum.

### ARTICLE 4 - DÉLAIS

Les délais s'entendent à compter de la date d'acceptation de la commande. Un retard dans la livraison ne pourra entraîner l'annulation de la commande ou toute demande de dommages et intérêts sauf acceptation préalable et expresse de Liebherr. Liebherr ne peut être tenu responsable de retards ou troubles dans la livraison dus, mais non limités aux motifs suivants : catastrophes naturelles, grève, émeute, incendie, guerre et toute cause entraînant le chômage de tout ou partie de ses usines ou celles de ses fournisseurs.

### ARTICLE 5 - RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ

Les produits livrés, neufs, réparés, modifiés, remplacés, échangés restent la propriété de Liebherr jusqu'à la réception complète par Liebherr du paiement de la somme agréée lors de la commande. En cas de non-paiement, Liebherr se réserve le droit d'obtenir de plein droit la restitution des produits aux frais du client.

Le client, en tant que gardien du produit, est responsable de tout dommage survenant entre la livraison du produit et son retour chez Liebherr, y compris pendant le transport.

### ARTICLE 6 - PAIEMENT

Conditions générales de paiement :

- 60 jours net suivant la livraison, par virement, pour les livraisons de produits de première monte ou de rechange,
- 30 jours le 10 du mois suivant la livraison, par virement, pour les réparations.

Liebherr se réserve le droit d'exiger, avant le lancement des travaux ou la livraison du produit, un acompte ou un paiement d'avance et/ou un paiement par lettre de crédit irrévocable déposée dans une banque agréée.

Il est expressément convenu que le débiteur d'une obligation de payer aux termes de la présente convention, sera valablement mis en demeure par la seule exigibilité de l'obligation, conformément aux dispositions de l'article 1344 du Code civil.

En cas de retard de paiement, des pénalités de retard seront dues. Ceux-ci seront calculés en appliquant aux sommes dues le taux d'intérêt légal en vigueur en France à l'échéance majoré de 5 points. Tout retard de paiement entraîne de plein droit, outre les pénalités de retard, une obligation pour le débiteur de payer une indemnité forfaitaire de 40€ pour frais de recouvrement. Une indemnité complémentaire pourra être réclamée, sur justificatifs, lorsque les frais de recouvrement exposés sont supérieurs au montant de l'indemnité forfaitaire.

### ARTICLE 7 - ANNULATIONS

Toute modification de commande doit faire l'objet d'un accord écrit et préalable de Liebherr. En cas d'annulation partielle ou totale d'une commande du fait du client moins de quarante-cinq (45) jours avant la date prévue de livraison, celui-ci sera tenu de prendre livraison de la commande et de régler la totalité du prix prévu au contrat.

En outre, le client devra verser à Liebherr à titre de dédommagement une somme correspondant à vingt pour cent (20%) du prix total de la commande, majorés d'une indemnité de 20% du prix total de la commande afin de compenser les frais administratifs ainsi que toutes les dépenses engagées.

### ARTICLE 8 : RESILIATION – RESOLUTION

Liebherr peut de plein droit et à tout moment résilier la commande :

1. Lorsque le client manque à l'une de ses obligations résultant des documents contractuels (contrat, bon de commande etc.) et n'y remédie pas après l'envoi d'une mise en demeure d'avoir à respecter ses obligations,
2. En cas de cessation volontaire d'activité par le client,
3. La prise de participation dans le capital du client d'une société concurrente à Liebherr,
4. Un changement important dans l'organisation sociale et industrielle du client pouvant préjudicier à la bonne exécution de la commande.

Liebherr se réserve le droit d'exécuter ou de faire exécuter toute ou partie de la commande aux frais du client.

### ARTICLE 9 – PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Liebherr conserve l'ensemble des droits de propriété industrielle et intellectuelle afférents aux produits, photos et documentations techniques qui ne peuvent être communiqués ni exécutés sans son autorisation écrite.

### ARTICLE 10 - GARANTIE – RESPONSABILITÉ

La période de garantie est spécifique à chaque produit et à chaque réparation et, sauf accord préalable et écrit de Liebherr, sera effective :

- Pour les produits neufs destinés à la production ou pour la rechange, à compter de la date de livraison (ex-works) du produit par Liebherr au client, pour une période de 12 mois. Liebherr s'engage à remédier à toute défaillance de fonctionnement de ses produits, imputable soit à un défaut de conception, de matière, de fabrication, d'assemblage dans les limites ci-après.
- Pour les réparations, à compter de la date de livraison (ex-works) du produit réparé par Liebherr au client, pour une durée de six (6) mois.

La période de garantie s'appliquera uniquement à la partie réparée ou remplacée sous cette garantie.

Cette garantie est limitée, à la convenance de Liebherr, à la réparation ou au remplacement du produit non conforme ou affecté d'un vice ou à l'amélioration de la réparation défectueuse.

La garantie est exclusive de toute compensation ou dommages et intérêts indirects quelconques tels les frais de démontage et/ou installation, prêt et dépenses consécutives à l'immobilisation de l'aéronef ou du véhicule, coûts de transport, douanes et frais administratifs.

Les frais de test et/ou réparation d'un produit sous garantie retourné par le client à Liebherr pour un motif injustifié, seront à la charge du client.

- La garantie ne sera pas appliquée dans les cas suivants :
- toute modification, réparation effectuée par une personne ou atelier non autorisé par Liebherr,
  - toute mauvaise utilisation, négligence, dommage causé par une pièce d'origine étrangère à Liebherr après la livraison par Liebherr,
  - toute maintenance, réparation, modification, utilisation, manipulation, stockage non conformes aux spécifications de Liebherr, toute usure normale du produit,
  - tout dommage causé par l'usage de pièces non autorisées ou d'une autre origine que celle de Liebherr, et tout dommage causé par des pièces hors garantie Liebherr.

Dans le cas où un produit ne serait pas conforme aux spécifications, le client adressera à Liebherr, dans les trente (30) jours suivant la découverte, une demande de recours en garantie avec les justificatifs nécessaires, et enverra à Liebherr le produit présumé défectueux accompagné de la demande de recours en garantie. Toute demande de recours en garantie contiendra les informations requises dans les imprimés fournis à cet effet pour analyse, adjudication et traitement par Liebherr. Liebherr ou un atelier de réparation agréé par Liebherr pourra effectuer la réparation ou la modification du produit défectueux dans ses propres locaux.

### ARTICLE 11 - FRAIS DE STOCKAGE

Liebherr s'engage à stocker le produit gratuitement pendant un mois après la notification du client de la mise à disposition du produit. A l'issue de cette période, et après notification écrite de Liebherr au client, Liebherr facturera des frais de stockage mensuels à hauteur de 5% de la valeur du produit par mois de stockage, (prorata temporis) avec un minimum de 500€/mois.

Toute absence de réponse et/ou de paiement par le client aboutira à l'expédition par Liebherr du produit au client les frais de transport, d'assurance et d'emballage seront alors facturés en sus. Le client supportera les risques liés à la réexpédition des produits.

### ARTICLE 12 - RESPONSABILITÉ

Liebherr n'est tenue d'aucune indemnisation du fait d'éventuels dommages directs ou indirects, et notamment du fait d'éventuelles pertes d'exploitation.

### ARTICLE 13 - ACCEPTATION DU CLIENT

Les présentes conditions générales de vente sont expressément agréées et acceptées par le client qui déclare et reconnaît en avoir une parfaite connaissance, et renonce, de ce fait, à se prévaloir de ses propres conditions générales d'achat, qui seront inopposables à Liebherr, même si Liebherr en a eu connaissance.

### ARTICLE 14 – EXECUTION FORCEEE

En cas de manquement de la part du client à ses obligations, Liebherr dispose du droit de solliciter l'exécution forcée en nature des obligations découlant des présentes. Par dérogation aux dispositions de l'article 1221 du Code civil, le créancier de l'obligation pourra poursuivre cette exécution forcée après une simple mise en demeure, adressée au débiteur de l'obligation par lettre recommandée avec accusé de réception demeurée infructueuse, quelles qu'en soient les circonstances et quand bien même il existerait une disproportion manifeste entre son coût pour le débiteur et son intérêt pour le créancier.

### ARTICLE 15 - EXCEPTION D'INEXECUTION

En application de l'article 1219 du code civil, Liebherr pourra refuser d'exécuter son obligation, alors même que celle-ci est exigible, si le client n'exécute pas la sienne et si cette inexécution est suffisamment grave, c'est-à-dire susceptible de remettre en cause la poursuite du contrat ou de bouleverser fondamentalement son équilibre économique.

L'exception d'inexécution prendra effet immédiatement, à réception par le client de la notification de manquement qui lui aura été adressée à cet effet par Liebherr indiquant l'intention de faire application de l'exception d'inexécution tant que le client n'aura pas remédié au manquement constaté, signifié par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou sur tout autre support durable écrit permettant de ménager une preuve de l'envoi.

Cette exception d'inexécution pourra également être utilisée à titre préventif, conformément aux dispositions de l'article 1220 du Code civil, s'il est manifeste que le client n'exécutera pas à l'échéance les obligations qui lui incombent et que les conséquences de cette inexécution sont suffisamment graves pour Liebherr.

Cette faculté est utilisée aux risques et périls de la partie qui en prend l'initiative. L'exception d'inexécution préventive prendra effet immédiatement, à réception par le client de la notification de l'intention de faire application de celle-ci jusqu'à ce que le client exécute l'obligation pour laquelle un manquement à venir est manifeste, signifiée par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou sur tout autre support durable écrit permettant de ménager une preuve de l'envoi.

Si l'empêchement était définitif ou perdurerait au-delà de trente (30) jours, les présentes seraient purement et simplement résolues selon les modalités définies à l'article 8 (Résiliation – résolution) pour manquement d'une partie à ses obligations.

### ARTICLE 16 - FORCE MAJEURE

Les parties ne pourront être tenus pour responsables si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une quelconque de leurs obligations, telles que décrites dans les présentes découle d'un cas de force majeure, au sens de l'article 1218 du Code civil.

### ARTICLE 17 - ATTRIBUTION DE JURIDICTION

L'instruction, l'interprétation et l'exécution d'une commande et toutes transactions en découlant seront régies par la Loi Française.

A défaut d'accord amiable, l'éventuel litige entre Liebherr et le client relèvera de la compétence des tribunaux de Toulouse.

### ARTICLE 18 – CONFORMITE REGLEMENTAIRE

Le client déclare et garantit que le client, ses dirigeants, ses employés, ses sous-traitants, ses administrateurs et ses agents doivent se conformer à toutes les lois, codes et réglementations applicables (« Lois Applicables ») y compris, sans limitation à toutes les lois, réglementations et ordonnances du contrôle des exportations.

Sans limiter toute autre disposition d'indemnisation énoncée dans les présentes, le client doit décharger Liebherr de toute responsabilité à l'égard de tous les coûts, pertes, dommages et dépenses, y compris les honoraires d'avocat raisonnables, encourus par Liebherr résultant ou découlant du non-respect de la garantie ci-dessus.